

LE GRAIN DE SEL DE PAUL AGRATÉ

15/09/03

Mes chers amis et ennemis. Car j'en ai. Des uns et des autres.
Les premiers trouvent ma rubrique très lénifiante, les seconds, plutôt urticante. Peu importe.
Avant d'entamer la nouvelle année judiciaire, faisons le point sur celle qui vient de s'écouler.

Il y a eu du POSITIF.

- Accusations qui se sont avérées mensongères. Et démontées. Leurs auteurs condamnés.

- Père qui, après de longs mois de séparation, a pu à nouveau serrer dans ses bras son enfant chérie et passer avec elle un mois de vacances au soleil.

- Quelques Magistrats ont pris conscience des ravages du S.A.P. et commencent à le prendre en compte.

- Nos adhérents ont repris confiance en eux et sont devenus très combatifs.

C'est peu vous allez me dire, mais c'est mieux qu'avant. Il faut savoir que nos adhérents ont bénéficié de beaucoup de chaleur humaine dans notre Association, ainsi qu'énormément de renseignements pour aborder leurs épreuves dans de bonnes conditions. Nous espérons faire bien plus.

Il est évident que le NEGATIF l'emporte.

- Notre ami Patrick, honteusement traité, moins bien qu'un chien. Alors que, luttant contre un cancer généralisé, il était à l'article de la mort. Mort qui a fini par l'emporter quelques semaines plus tard.

- Tous ces médecins, coupables d'avoir établi des certificats médicaux de complaisance et honteusement blanchis par une opportune loi d'amnistie dont l'interprétation a été adaptée au but poursuivi.

- L'attribution sans discernement de pensions alimentaires démesurées.

- Quant à ces gens du barreau qui n'hésitent pas à mentir et accuser effrontément, nous espérons que les fromages n'ont pas traîné trop longtemps sous les tréteaux, vu la canicule qui leur donnait une irrépressible tendance à galoper... !

- Il faut aussi parler du cas de notre Président que l'on veut détruire. Victime de règlement de compte. Exécuté sommairement au Tribunal le 27 juin 2002. PAS INTERROGE. PAS EU LA PAROLE, ENCORE MOINS LE DERNIER. PAS D'ATTENDUS pour motiver le coup de trique... !

Quant à l'audience du 17 octobre 2002 qui ne valait guère mieux, les ATTENDUS développés pour motiver le second coup de trique étaient orientés. Plus que fantaisistes et tendancieux !.

Cette première affaire du 27 juin 2002 est venue en Appel le 10 septembre 2003. Si elle débouche sur une nouvelle condamnation, nous attendons de voir comment on va nous expliquer que la moitié de 16 ce n'est pas 8 mais 7 pour Monsieur et 9 pour Madame... ?

Dans le second volet de cette plainte, comment va-t-on incriminer le délit puisque Monsieur M. n'a fait que se conformer aux directives de son Avocat ? Pour retenir un délit, il faut qu'il y ait UN ELEMENT INTENTIONNEL. Dixit le Code de Procédure pénale.

Monsieur M. a tout simplement été abusé par les directives de son Avocat. A aucun moment il n'a eu l'intention de NUIRE.

Autre point curieux : Lors de l'audience du 27 juin 2002, le Ministère Public n'avait pas demandé de sanctions et s'en tenait à sa première décision de classement sans suite. A l'audience de la Cour d'Appel du 10 septembre, c'est avec une profonde stupeur que nous avons entendu Monsieur le Procureur se livrer à une véritable déclaration de guerre. Que s'est-il passé entre ces deux dates... ? Monsieur M. n'a rien aggravé si ce n'est qu'il est devenu le Président de notre Association. La TRUELLE est-elle passée par-là... ?

Est-ce la réponse à notre rameau d'olivier... ?

Quant à Madame l'Avocate qui vient d'enfanter, faudra-t'il qu'un jour la Justice immanente lui arrache son enfant pour qu'elle respecte enfin ceux des autres... ?

Nous avons également entendu, mais çà c'est REALISTE et POSITIF, Madame la Présidente dire d'un ton dubitatif à la lecture du jugement du 27 juin 2002 concernant l'accusation et les attendus : "C'EST SUCCINCT". Evidemment, c'est inexistant et en violation du Code de Procédure Pénale.

Maintenant nous allons attendre sereinement la décision de la Cour d'Appel prévue pour le 15 octobre prochain.

Je crois qu'au cours de ces deux premières années d'existence tout le monde a pu constater que nous ne sommes pas un ramassis d'excités. Quoique déterminés, notre combat pour la reconnaissance du droit des Pères s'effectue dans la plus grande dignité, sans violences, dans le respect de la légalité et de l'Ordre Public.

Nous souhaitons pouvoir nous en tenir là !

Notre objectif pour cette troisième année est le suivant :

- *Que d'autres Pères aient la joie de retrouver leurs enfants.*
- *Faire davantage prendre en compte le S.A.P., cette lèpre qui détruit nos enfants.*
- *Lutter pour déterminer des pensions alimentaires conformes aux besoins réels des enfants et ne soient plus une source d'enrichissement pour les mères qui s'en servent pour alimenter les conflits. NON au RACKET !!-*
- *Lutter contre toutes les accusations mensongères et faire sanctionner les coupables.*
- *Lutter pour une véritable parité dans le domaine de la résidence des enfants. Nous aborderons ce problème avec beaucoup de réalisme.*
- *Et bien-sûr faire obstacle à tous ces DIKTATS où la LOI est bafouée par ceux qui sont chargés de la faire respecter...*

"Vaste programme !" comme aurait dit Charles !

Nous dirons NON à la LOI du plus FORT. Notre détermination restera inébranlable. Même devant les coups tordus.

Si le diable me prête vie, rendez-vous à l'année prochaine pour un nouveau bilan.

A bientôt,

Paul AGRATé,